



# CGT FINANCES PUBLIQUES DISI SUD-EST

ESI NICE  
ESI AJACCIO  
ESI MONTPELLIER  
ESI MARSEILLE PRADO  
ESI MARSEILLE SAINT-LOUP

## COMPTE-RENDU DU CTL du 28 février 2017

Lecture de la déclaration liminaire de la CGT FP :

« La DGFIP, ses missions et ses agents, à l'instar de toute la fonction publique, font l'objet d'attaques incessantes depuis plusieurs années.

Face à ce constat, la CGT FP propose d'autres orientations, d'autres choix de société, fondés sur le progrès social, la justice, le service public aux citoyens et la reconnaissance de l'investissement des personnels des Finances Publiques.

**Sa priorité :** défendre le service public en s'appuyant non pas sur les règles budgétaires mais sur les réels besoins sociaux.

L'année 2016 fut marquée par le passage en force du protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) rejeté par la majorité des organisations syndicales représentatives.

Une des mesures du PPCR est l'instauration dans la fonction publique d'un cadencement unique d'avancement d'échelon, selon le seul critère de l'ancienneté, en attendant de trouver d'autres mesures de reconnaissance de la valeur professionnelle aux plus « méritants », car c'est bien cela l'objectif à atteindre !!!!

D'ailleurs, nous sommes très inquiets des incidences sur la rémunération notamment avec l'introduction de la mobilité forcée par les critères d'attribution du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Cette mesure aura en corollaire un impact direct sur les règles de gestion pour les sélections :

- des tableaux d'avancement C et B au titre de 2018
- des listes d'aptitude de C en B et de B en A au titre de 2019

Le tableau synoptique et les appréciations littérales deviennent les critères essentiels pour apprécier la valeur professionnelle de l'agent et pour exclure les agents de la sélection. En outre, la RIFSEEP, accentuera les phénomènes d'individualisation et introduira la rémunération au mérite en mettant les agents en compétition, en cassant les notions de solidarité, d'entraide et de coopération entre eux.

Ce sont de nouvelles régressions en termes de renouvellement de carrière.

Ce sont de nouvelles attaques contre le statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers.

La CGT FP dénonce également la casse des règles de gestion nationale et la porte ouverte à l'arbitraire.

La direction générale adapte les règles aux restructurations de services et permet aux directions locales d'avoir plus de pouvoir dans la gestion des personnels.

Toutes ces réformes et restructurations se mettent en place sans vrai dialogue social ! Pour preuve, le Directeur Général décide de diminuer les temps de préparations des instances et de ne plus prendre en charge les frais des élus suppléants, au nom de la réduction des dépenses publiques ! Alors que les agents doivent faire face aux restructurations, aux fusions, aux suppressions d'emplois, aux réformes de leur évaluation..., le Directeur Général « appauvrit » leurs moyens de défense.

La CGT FP dénonce ces attaques qui remettent en cause le droit des agents à pouvoir être correctement défendus tout au long de leur parcours professionnel (mutations, avancements, entretien professionnel, et plus généralement

dans le cadre de leurs

condition de vie au travail et la préservation de leurs missions.

*C'est inacceptable ! La CGT FP, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants et élus des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel les propositions du Directeur Général et exige leur retrait.*

En ce qui concerne notre Direction, il est indispensable de pouvoir faire siéger l'ensemble des élus de la DISI (titulaires et suppléants) afin de pouvoir avoir une représentation optimale de l'ensemble des sites. Sinon nos instances n'auront de « locale » que le nom !

De plus, comment faire siéger à la dernière minute un suppléant en cas d'absence imprévue du titulaire si la préparation de la réunion n'a pas été commune ?

Les élu-e-s CGT FP de la DISI Sud/est exigent le maintien des droits existants pour le fonctionnement des CAP, CT, CHS, CDAS et des moyens aux élu-e-s et représentant-e-s des personnels pour accomplir leurs mandats et assurer la défense des agents qui les ont élus.

Enfin, la CGT déplore malheureusement que les craintes émises en 2011, à la création des DISI, soient largement justifiées : *concentration des missions transverses*

- *Suppression des ESI*
- *Suppressions de postes*

Plus particulièrement, à la DISI S/E :

- *Disparition du service UGR/CTD,*
- *Suppression d'une partie des missions transverses avec la création de pôles nationaux,*
- *Non remplacement des départs à la retraite (suppressions des postes) qui affaiblissent les missions et certains sites de la DISI S/E à petit effectif comme L'ESI d' Ajaccio*

***Les agents sont donc maîtres de leur avenir !! La défense de leurs conditions de travail, de leurs missions, de leur pouvoir d'achat passe par la mobilisation collective. Pour dire STOP et imposer d'autres choix au service du plus grand nombre, la CGT FP appellera les personnels à participer dans l'unité à toutes les formes d'actions et d'initiatives notamment lors des journées du 7 mars (journée fonction publique) et du 8 mars (journée de lutte pour les droits des femmes) en exigeant les choix suivants :***

- *Le renforcement de nos missions publiques, du Statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers ;*
- *Des créations d'emplois statutaires et un nouveau plan de titularisation et de déprécarisation ;*
- *L'augmentation du pouvoir d'achat qui passe nécessairement par une nouvelle et immédiate de la revalorisation de la valeur du point ;*
- *La mise en œuvre d'une politique de rééquilibrage de la fiscalité entre les ménages et les entreprises, et de réels moyens de contrôle et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. »*

## REPONSES DE LA DIRECTION

- PPCR : Le transfert des primes en point d'indice est un gain pour chacun, **(CGT FP : « les agents jugeront par eux-mêmes.... »)** .
- La RIFSEEP : il faut attendre de voir ce qu'il en sera le moment venu....
- Concentrations transverses en pôle : c'est un dispositif national.
- Suppression des ESI : les 2 implantations géographiques pour l'ESI unique à Marseille sont maintenues.
- Suppressions de postes : concernent pour la plupart des postes vacants .
- Suppression de l'UGR/CTD : ce n'est pas le 1<sup>er</sup> service qui ferme, cela fait partie de l'évolution technique. Nous resterons vigilants lors de la fin effective de la mission. Un accompagnement ciblé sera mis en place pour chaque agent redéployé (formation, , tuilage...) .  
Néanmoins il faudra réfléchir à l'attribution des tâches restantes.

Approbation de 2 procès verbaux (14 décembre 2016 et du 3 janvier 2017) Celui du 8 novembre 2016 sera validé plus tard.

## MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR (RI) des CTL

Rappelons que les modifications principales du RI concernent :

- **Le non remboursement des frais de déplacement des suppléants sauf en remplacement du titulaire.**
- **Une diminution de moitié des autorisations d'absences syndicales pour la préparation et le compte rendu du CTL.**

Analyse de la CGT-FP : Ces mesures affaiblissent le système de défense des agents, c'est une véritable régression et une atteinte aux droits syndicaux !!!

La CGT FP a sollicité de la direction, l'installation de matériel de visio-conférence dans les locaux syndicaux afin de pouvoir préparer correctement les réunions paritaires.

M Perrier rappelle que le matériel visio-conférences de la DISI est à leur disposition en fonction des plannings et suggère de saisir les OS nationales pour l'équipement des locaux syndicaux.

Les OS ont voté CONTRE le RI à l'unanimité, un prochain CTL sera planifié...

## CREATION DE L'ESI UNIQUE

Lors de groupes de travail organisés au Prado et à Saint Loup avec les agents concernés, la nouvelle organisation de l'ESI a été définie et un scénario a été adopté.

L'antenne immobilière a été contactée et doit établir un diagnostic financier. La Direction souhaite faire appel à un Maître d'œuvre car le bâtiment est très ancien (type Pailleron avec amiante). Le financement se fera par un abondement exceptionnel de la Centrale, complété, compte tenu d'un budget contraint, par la Dotation Global de Fonctionnement de la DISI SE (DGF). Les travaux devront être terminés avant la fin de l'année

La CGT FP a demandé s'il y avait la possibilité d'avoir des ouvertures de fenêtres nouvelles dans l'ancienne salle blanche.

La Direction soulève la problématique de présence d'amiante dans les murs et attend les conclusions du maître d'œuvre.

La Direction précise qu'un poste de cadre A administratif sera créé au 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour le service RH-CL.

## BILAN FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le courant du second trimestre, une nouvelle application INES sera mise en place pour une dématérialisation totale. Les formations nationales étant trop génériques, les chefs de divisions doivent remonter des besoins spécifiques afin d'organiser des stages ciblés.

L'e-formation : Mauvais ressenti des agents notamment sur l'application AGIR.

## BAROMETRE SOCIAL

Le panel d'agents : la Direction ne souhaite pas pérenniser l'opération cependant elle pourrait être renouvelée en 2017. La Direction rappelle que la liste des référents est en ligne sur Ulysse DISI/SE et la saisine d'une demande se fait seulement par courriel avec copie au service du Pôle Pilotage.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Service SIL :**

La CGT FP expose les difficultés rencontrées par les agents de ce service au vu de leur effectif et des nouvelles

missions : **Brefs rappels :**

1 poste gelé

1 agent en CLM retraits en 2018

- **Tâches supplémentaires :**
- Application ASPASIE
- Installation et gestion des serveurs SPF et bientôt d'ILIAD
- Mise en place du Wi-fi
- Renouvellement des MMA/DIR et mise en place des serveurs Linux dans les Trésoreries

**Pour la Direction :** le besoin en effectif complémentaire du service est plutôt lié à un besoin de compétences ciblées réseau. C'est pourquoi, 1 A PSE encadrera le SIL et il n'y aura pas de dégel de poste.

**Ex service éditique d'Ajaccio :** Pour les 4 agents ayant une mono tâche sur Fidji stock, la Direction cherche des pistes de missions conjointement avec la DRFIP 2A

**Service Exploitation : récupération des missions de l'ESI Montreuil** Les missions de l'ESI Montreuil sont à assurer en même temps que les missions de l'ESI MSL avec des exigences plus difficiles à honorer (ex : intervenants extérieurs, tests ....) Comment définir une priorisation des tâches en n'ayant pas de documentation précise, d'interlocuteur métier et quelles seront les marges de manœuvre en cas de difficultés ?

**Réponse de la Direction :** M Perrier découvre le sujet en indiquant que les conflits de priorités et de gestion ne sont pas du ressort de l'exploitation.

Une cartographie des problèmes techniques sera demandée pour un arbitrage à la Centrale.

Les membres CGT FP à contacter :

- |  |   |
|--|---|
| ➤ MASSAT Joëlle (ESI Montpellier) : 04.67.15.86.50<br>joelle.massat@dgfip.finances.gouv.fr | ➤ FONTANA Jacques (ESI MSL) : 04.91.18.29.66<br>jacques.fontana@dgfip.finances.gouv.fr    |
| ➤ FABRE Christine (ESI MSL) : 04.91.18.29.81<br>christine.fabre@dgfip.finances.gouv.fr     | ➤ NAVALON Dominique (ESI MSL): 04.91.18.29.40<br>dominique.navalon@dgfip.finances.gouv.fr |